



Les pratiques éducatives et sociales à caractère physique et sportif

Contexte de travail

En 2013, le Cnajep a été invité à participer aux travaux du Conseil national du sport (CNS). Le CNS a été installé le 5 juillet 2013 par Mme la Ministre chargée des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie associative, Valérie FOURNEYRON. Le CNS est une instance de concertation sur la politique du sport qui :

- Examine toute question d'intérêt commun relative à la définition et à la mise en œuvre de la politique du sport ;
- Est consulté sur tout projet de texte relatif aux activités physiques et sportives
- Est consulté sur tout acte de l'UR ou convention internationale se rapportant à la pratique sportive

Être invité à siéger au sein du CNS doit être vu comme un acte politique fort de :

- Rapprochement entre le champ du sport, de l'éducation populaire et de la jeunesse ;
- Reconnaissance de la place qu'occupent les AJEP dans leur ensemble dans le développement des pratiques à caractère physique et sportif ;
- Promotion et de valorisation d'une autre approche de ces pratiques

Afin de disposer d'une représentation active, le Cnajep a engagé une démarche visant à élaborer un positionnement du Cnajep sur le sport, objet qui n'avait jamais été travaillé dans son histoire.

Un groupe d'appui associant les membres engagés dans le développement des activités physiques et sportives s'est constitué pour faire des propositions aux instances du Cnajep.



Le Cnajep, un acteur du développement des pratiques à caractère physique et sportif

Le Cnajep regroupe une diversité d'AJEP engagées dans le développement de pratiques à caractère physique et sportive : des fédérations sportives affinitaires, des fédérations d'associations d'animation locale, des fédérations de structures éducatives et sociales... Chacune, au regard de son projet, contribue à l'accès de tous les citoyens à une diversité de pratiques à caractère physique et sportives : individuelles ou collectifs, libres ou organisées, codifiés ou non. La diversité des projets et des formes d'organisation des AJEP permet d'avoir une approche multiforme des pratiques à caractère physique et sportif et de sortir de la seule approche centrée sur les sports codifiés et le développement de pratiques compétitives.

Les AJEP développent les pratiques à caractère physique et sportif à la fois en permettant aux citoyens de s'organiser pour pratiquer ensemble des activités à caractère physique et sportive et en proposant ces activités sur les territoires dans le cadre d'espaces éducatifs, sociaux ou culturels.

Les AJEP agissent pour le développement des pratiques à caractère physique et sportif sur tous les temps de vie des populations (temps du travail ou de l'école, temps après le travail ou l'école, temps des vacances, week-end...). En favorisant la dimension loisir de ces pratiques, elles s'adressent à tous les âges et prennent en compte les besoins particuliers (contraintes économiques ou sociales, handicap...). Elles ancrent les pratiques à caractère physique et sportif dans des démarches d'éducation populaire et mettent en avant les dimensions éducatives, sociales et culturelles de ces pratiques.

Enfin, les organisations agissent pour créer une transversalité entre les questions liées au développement des pratiques à caractère physique et sportif et les questions relatives à l'éducation, la culture, l'intervention sociale...

Le Cnajep prendra position sur les questions liées aux pratiques à caractère physique et sportive à partir des principes suivants :

- Le développement des pratiques à caractère physique et sportive s'inscrit dans des valeurs d'égalité, de solidarité, de liberté et de laïcité



Positionnement du Cnajep – Mars 2015

- Les pratiques à caractère physique et sportif développées par les AJEP visent avant tout le bien-être physique et moral des individus, la construction d'un meilleur vivre-ensemble et d'un agir ensemble et l'émancipation. Elles sont un vecteur d'engagement et de citoyenneté.
- Pratique sociale, éducative et culturelle avant tout, l'accès aux pratiques à caractère physique et sportif doit être garanti pour tous. Chaque enfant, chaque jeune, chaque adulte doit pouvoir accéder à une pratique à caractère physique et sportif qui lui convienne sur tous les territoires ;
- Les AJEP sont des acteurs du développement des pratiques à caractère physique et sportif sur les territoires. Elles inscrivent ce développement dans leur projet d'éducation populaire et valorisent plus particulièrement des pratiques de loisir.
- Les pratiques à caractère physique et sportif se développent dans de nombreux espaces : clubs sportifs, association de loisirs sportifs et culturels, services municipaux, accueils collectifs de mineurs avec ou sans hébergement, séjours familiaux... En cela, les pratiques à caractère physique et sportif sont diverses et transversale à d'autres champ d'activité : l'éducation, le social, la culture, le tourisme... Cette diversité et cette transversalité doivent être prises en compte dans toutes les politiques publiques qui viseraient à développer les pratiques physiques et sportives, les activités physiques et sportives, le sport...
- Les pratiques à caractère physique et sportif sont, avant tout, des activités humaines non monétaires



Promouvoir toutes les pratiques éducatives et sociales à caractère physique et sportif

Les pratiques éducatives et sociales à caractère physique et sportif vont au-delà des seules activités à caractère physiques et sportives et intègrent toutes les formes de pratiques de la vie de tous les jours : marche à pied, vélo... De plus, toute pratique à caractère physique ne s'inscrit pas dans une pratique sportive et vice et versa.

Les AJEP œuvrent pour la promotion, le développement et la défense des pratiques éducatives et sociales à caractère physique et sportif dans une double dimension :

- La dimension liée à la pratique d'une ou plusieurs activités à caractère physique et sportif
- La dimension liée à l'organisation collective de ces pratiques dans le cadre associatif, de fait ou de droit, ou d'espaces éducatifs ou sociaux collectifs structurés.

Les pratiques à caractère physique et sportif sont moins une fin qu'un moyen. Source de plaisir individuel et collectif, elles contribuent à la santé, au bien-être et à l'épanouissement des individus, à la construction du lien social et du vivre ensemble, à l'accès à une vie sociale.

Les AJEP favorisent l'organisation collective de ces pratiques et créent une transversalité entre des pratiques et des enjeux éducatifs et sociaux : le développement durable, la laïcité, l'ouverture au monde...En cela, elles ont une approche émancipatrice de ces pratiques et favorisent, par ces pratiques, l'accès à une citoyenneté active.

Des pratiques pour tous, par tous et avec tous

Le Cnajep agit pour l'accès de tous aux pratiques à caractère physique et sportif. De même, il agit pour l'appropriation par tous de ces pratiques.

Les AJEP ont vocation à permettre à chaque pratiquant d'activités d'en devenir un praticien, c'est-à-dire une personne qui contribue au développement et à l'évolution de ces pratiques. Ce statut de praticien permet de valoriser l'apport de chacun au développement des pratiques. Elles permettent ainsi de construire des parcours bénévoles et d'engagement militant.



Ainsi, les AJEP contribuent à la formation de l'encadrement des pratiques à caractère physique et sportif en articulant des contenus à caractère technique mais aussi des contenus relatifs aux valeurs, à l'éducation, à l'animation de la vie quotidienne...

De plus, les AJEP initient ou/et accompagnent l'émergence de nouvelles pratiques adaptées à des contextes qui peuvent être aussi bien territoriaux que sociaux ou culturels. Elles permettent ainsi à des personnes de s'organiser, d'adapter leurs pratiques, des pratiques à aux besoins éducatifs, sociaux ou culturels locaux et ainsi d'inscrire les pratiques à caractère physique et sportif dans une véritable démarche de développement local.

L'éducation à caractère physique et sportif pour tous et par tous

L'éducation est partagée. Les enfants et les adolescents apprennent, se développent à partir d'influences vécues dans une diversité d'espaces-temps éducatifs, l'école, la famille, les structures socioéducatives, les associations... L'éducation physique et sportive est à la fois une mission de l'école et une discipline scolaire indispensable pour permettre à tous les enfants et les adolescents de vivre des pratiques à caractère physique et sportif. Les espaces développant sur le temps de loisirs des enfants et des adolescents des pratiques à caractère physique et sportif contribuent tout autant à leur éducation et doivent être rendu accessible au plus grand nombre.

Cependant, les pratiques à caractère physique et sportif doivent rester un moyen pour éduquer et non la finalité même du processus éducatif. Elles doivent s'inscrire dans un projet éducatif et contribuer à des enjeux d'éducation comme la construction de l'identité, l'accès à la santé, le vivre-ensemble ou la citoyenneté... De plus, les inscrire dans un projet éducatif permet :

- qu'elles demeurent une source de plaisir, même si elle demande des efforts pour être pratiquée, et d'émotions partagées.
- de prendre en compte la diversité des publics, les besoins particuliers et la différence
- d'agir de concert, avec les autres acteurs éducatifs pour construire des projets communs au regard de besoins territoriaux identifiés

De plus, l'éducation à caractère physique et sportif vise à agir contre toutes les formes de discrimination, de racisme et de violence physique ou social vécu en société ou dans et autour des pratiques elles-mêmes.



Agir ensemble pour développer toutes les pratiques à caractère physique et sportive

De nombreux acteurs sont engagés dans le développement des pratiques à caractère physique et sportive : l'Etat, les collectivités territoriales, les associations. De nombreuses politiques publiques ont émergés ces vingt dernières années, initiées tout particulièrement par les Conseils généraux et les conseils régionaux, pour soutenir tant les investissements que les pratiques. Les lois de décentralisation votées en 2010 prévoient d'ailleurs que la compétence du sport soit une compétence partagée entre l'Etat et les collectivités locales.

Cependant, force est de constater que les politiques publiques ne prennent pas en compte ni la diversité des pratiques, ni la diversité des formes d'organisation. De plus, les AJEP sont trop rarement sollicitées pour co-élaborer ces politiques publiques alors qu'elles sont des acteurs important du développement de ces pratiques.

Afin d'assurer un développement équitable des pratiques à caractère physique et sportif dans l'ensemble des territoires, il est essentiel que les AJEP soit associer aux réflexions et à la mise en œuvre des politiques publiques relatives aux activités physiques et sportives. Ces politiques publiques qu'elles concernent l'aide à l'investissement, l'emploi, le soutien au développement des pratiques... doivent intégrer la pluralité des pratiques et des pratiquants, prendre en compte les projets transversaux (en s'articulant avec les politiques publiques sociales, culturelles, éducatives...) et ouvrir des perspectives de partenariat avec les associations.



Le Cnajep porte six champs de préoccupation, de revendication

Dans un contexte marqué par :

- les réformes territoriales qui confirment le « sport » comme une compétence partagée,
- la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle,
- la volonté de généraliser les projets éducatifs territoriaux (PEdT)
- les contraintes qui pèsent sur les finances publiques,
- les événements tragiques du début d'année 2015 qui appelle à une mobilisation de tous,

le Cnajep porte six champs de préoccupation, de revendication :

1. L'accès de tous les citoyennes et les citoyens à une diversité de pratiques à caractère physique et sportif

Le Cnajep identifie deux enjeux :

- L'égal accès de tous les citoyens aux pratiques à caractère physique et sportif quel que soit leur lieu de résidence, de travail, de scolarisation, d'étude... leur sexe, leur origine sociale... leurs besoins particuliers (socioéconomique, handicap, primo arrivants...) dans un cadre de mise en œuvre du principe de laïcité ;
- L'égal accès aux équipements publics institués (Gymnases, centres nautiques, dojos....) et non institués (forêts, lacs, montagne, l'espace urbain...) pour toutes les formes de pratique à caractère physique et sportif ;

Pour répondre à ces enjeux, il est nécessaire d'impulser des démarches à chaque échelle de territoire visant à :

- Soutenir le développement des pratiques éducatives et sociales à caractère physique et sportif pour tous et par tous
- Développer simultanément les pratiques dans toute leur diversité et les équipements
- Faire du développement des pratiques à caractère physique et sportif un enjeu de développement social, culturel et éducatif local



- Favoriser l'accès du plus grand nombre à l'encadrement des pratiques à caractère physique et sportif, d'autant plus quand celles-ci s'inscrivent dans un cadre codifié

2. L'éducation par les pratiques à caractère physique et sportif pour tous et par tous

L'éducation est partagée. Les enfants et les adolescents apprennent, se développent à partir d'influences vécues dans une diversité d'espaces-temps éducatifs, l'école, la famille, les structures socioéducatives, les associations... L'éducation physique et sportive est à la fois une mission de l'école et une discipline scolaire indispensable pour permettre à tous les enfants et les adolescents de vivre des pratiques à caractère physique et sportif. Les espaces développant sur le temps de loisirs des enfants et des adolescents des pratiques à caractère physique et sportif contribuent tout autant à leur éducation et doivent être rendu accessible au plus grand nombre.

Cependant, les pratiques à caractère physique et sportif doivent rester un moyen pour éduquer et non la finalité même du processus éducatif. Elles doivent s'inscrire dans un projet éducatif et contribuer à des enjeux d'éducation comme la construction de l'identité, l'accès à la santé, le vivre-ensemble ou la citoyenneté... De plus, les inscrire dans un projet éducatif permet :

- qu'elles demeurent une source de plaisir, même si elle demande des efforts pour être pratiquée, et d'émotions partagées.
- de prendre en compte la diversité des publics, les besoins particuliers et la différence
- d'agir de concert, avec les autres acteurs éducatifs pour construire des projets communs au regard de besoins territoriaux identifiés

De plus, l'éducation à caractère physique et sportif vise à agir contre toutes les formes de discrimination, de racisme et de violence physique ou social vécu en société ou dans et autour des pratiques elles-mêmes.



Le Cnajep identifie trois enjeux :

- L'égal accès de tous les enfants et les adolescents à des pratiques à caractère physique et sportive s'inscrivant dans une démarche d'éducation populaire
- La prise en compte de la diversité des besoins individuels et des différences vers une ouverture à tous les enfants et les adolescents des pratiques à caractère physique et sportif
- L'éducation contre toutes les formes de violence physique et morale dans les pratiques à caractère physique et sportif et autour

Pour répondre à ces enjeux, il est nécessaire d'impulser des démarches à chaque échelle de territoire visant à :

- Travailler collectivement sur l'éthique et les valeurs des pratiques à caractère physique et sportive
- Inclure une dimension éducative et sociale dans toutes les politiques publiques relatives aux pratiques à caractère physique et sportive
- Bannir la violence physique et morale dans les pratiques à caractère physique et sportif et autour

3. L'emploi et la formation, vers des métiers transversaux à l'animation socioéducative, sportive, sociale et culturelle

Les besoins d'animation se multiplient sur les territoires : animation socioéducative, animation sociale, animation culturelle, animation sportive... La diversité des formations menant au métier d'animateur et la manque de visibilité sur la transversalité des formations et des compétences validées dans chacune. A l'inverse, les animateurs professionnels doivent pouvoir s'adresser pour s'adresser à des publics de plus en plus divers (enfants et adolescents, personnes âgées, individus en situation de handicap...), sur des pratiques et des objets de plus en plus diversifiés (socioéducatifs, physique et sportif, culturel, environnemental...) et dans des espaces multiples (centre de loisirs, association, EPHAD, écoles...).

De plus, avec la multiplication de ces besoins, de ces publics cibles, de ces temps et espaces d'intervention, la consolidation des emplois dépasse l'enjeu sectoriel pour devenir un enjeu territorial.



Le Cnajep identifie trois enjeux :

- La clarification du champ des métiers et des parcours de formations menant à ces métiers, liés aux pratiques à caractère physique et sportive
- Le repositionnement de l'offre de formation au regard des enjeux actuels du secteur qui demande une forte transversalité des compétences des animateurs pour intervenir dans le champ des pratiques à caractère physique et sportif, socioéducatif, social et culturel
- La création des conditions de mutualisation des emplois d'animation en proximité de tous les publics sur tous les territoires

Pour répondre à ces enjeux, il est nécessaire d'impulser des démarches nationales visant à :

- Créer une filière de formation initiale et continue au métier d'animateur intégrant l'acquisition de compétences dans les domaines socioéducatifs, sociaux, sportifs et culturels
- Favoriser la transversalité entre les métiers de l'animation pour permettre l'accès à l'encadrement d'activités même codifiées

4. Soutenir le développement des pratiques à caractère physique et sportif au plan territorial

Au côté de l'Etat et des associations, les collectivités locales sont de plus en plus impliquées dans le développement des pratiques à caractère physique et sportive tant sur le plan de la création ou de la rénovation d'équipements que dans les pratiques même.

La territorialisation du développement des activités à caractère physique et sportif doit permettre de questionner l'accès de tous à une diversité de propositions sur les différents territoires.

Les AJEP sont mobilisées pour répondre aux problématiques rencontrées par les territoires sur les plans éducatifs, sociaux et culturels.



Le Cnajep identifie trois enjeux :

- La recherche de cohérence entre les politiques des collectivités locales et de l'Etat au service du développement de toutes les formes de pratiques à caractère physique et sportif et tout particulièrement des pratiques de loisirs
- L'articulation des politiques « sportives » avec les politiques « éducatives », « culturelles », « sociales » ...

Pour répondre à ces enjeux, il est nécessaire d'impulser des démarches visant à :

- Créer de la transversalité dans les financements à caractère sportif pour financer des projets de développement de pratiques à caractère physique et sportif intégrant des dimensions éducatives, sociales et/ou culturelles.
- Associer les AJEP dans la construction de politique de développement des pratiques à caractère physique et sportif à toutes les échelles de territoires

RENDICATION

Dans le cadre de la réforme territoriale, le Cnajep revendique que soit Identifier le chef de file des compétences sportives : « sport de haut niveau », « sport de compétition », « sport pour tous », « pratiques éducatives et sociales à caractère physique et sportif »



5. La médiatisation des activités physiques et sportives et par les activités physiques et sportives

De nombreuses pratiques à caractère physique et sportif codifiées ou non codifiées ne sont pas médiatisées à ce jour, même par le service public télévisuel ou radiophonique. De nombreuses pratiques très individuelles dites sensationnelles ou « à risques » font l'objet d'une exposition médiatique, principalement sur Internet ou les médias à sensation. Cette exposition se fait au détriment des pratiques collectives plus coopératives.

Les informations et images véhiculées par les médias ont une influence importante sur le rapport des jeunes aux pratiques à caractère physique et sportif

Le Cnajep identifie deux enjeux sur le sujet :

- La visibilité médiatique de la diversité des pratiques à caractère physique et sportif
- La déontologie du traitement médiatique des événements sportifs

Pour répondre à ces enjeux, il est nécessaire d'impulser des démarches nationales visant à :

- Inciter tous les médias à se doter d'une charte déontologique relative à la retransmission des événements sportifs et à l'information relative à ces événements
- Intégrer dans les conventions entre l'Etat et les opérateurs publics médiatiques des objectifs relatifs à la « diversité sportive »

6. L'économie du développement des pratiques à caractère physique et sportive

Le sport professionnel génère une économie de plus en plus importante qui peine à être redistribuée pour faciliter le développement de toutes les pratiques à caractère physique et sportive.

L'économie consolidée du sport (subvention publique, sponsor privé, droits de retransmission...) est de plus en plus importante et est principalement consacrée au développement du sport de haut niveau et du sport professionnel



Le Cnajep identifie un enjeu sur le sujet :

- L'équité dans le soutien financier à toutes les formes de pratiques à caractère physique et sportive

Pour répondre à ces enjeux, il est nécessaire d'impulser à chaque échelle de territoire des démarches visant à :

- Faciliter l'accès à des financements fléchés « sport » à toutes les structures développant des pratiques à caractère physique et sportive ;
- Redistribuer l'économie du « sport » pour soutenir toutes les formes de pratiques à caractère physique et sportive



Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, le Cnajep est une coordination qui réunit plus de 70 mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire. Ces associations agissent sur l'ensemble des territoires dans des domaines aussi divers que l'éducation, la culture, les loisirs, la citoyenneté, l'accompagnement social, la défense des droits humains et du cadre de vie, la formation et l'insertion, le logement, les échanges internationaux... Le Cnajep constitue ainsi un observatoire et un laboratoire d'idées sur la jeunesse, l'éducation populaire et les politiques publiques afférentes. Le Cnajep est un membre fondateur et actif du Forum européen de la Jeunesse. Pour plus d'infos : www.cnajep.asso.fr